

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 novembre 2010

LOI DE FINANCES POUR 2011 - (n° 2824)
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 397

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 94

À l'alinéa 5, substituer à la dernière occurrence du mot :

« ou »

le mot :

« au ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.